

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mai 2026

Présents : BATTAIL Thierry, COLONEL Evelyne, FAURE Ronald, FAVIER Michel, GASTINEAU Natacha, GAY-PAGEON Alain, LEDOUX-HUTT Sophie, MENDEZ-DIAZ Philippe, MIMRAM Benjamin, PARIS-REVOL Monique, TETARD Christel, VERRIER Amandine.

Absent : STERLIN Marceau

Ont donné pouvoir : LOSO Jordan à COLONEL Evelyne, FAURE Jean-Luc à TETARD Christel

Secrétaire de séance : Ronald FAURE

1. Approbation du CFU 2025 budget communal

Michel FAVIER donne la parole à Christel TETARD afin qu'elle puisse présenter le Compte Financier Unique 2025 pour le budget communal. Elle rappelle que les résultats de ce compte ont été présentés et votés provisoirement par le précédent mandat. Les résultats définitifs sont conformes aux résultats provisoires et demande au conseil municipal de désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025.

Philippe MENDEZ-DIAZ est élu président de séance et demande au conseil municipal de procéder au vote des résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	556 916.57	432 877.00	989 793.57
Titres de recettes émis (b)	200 873.75	428 989.32	629 863.07
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	200 873.75	428 989.32	629 863.07
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totale (e)	494 314.89	832 595.05	1 326 909.94
Mandats émis (f)	296 588.45	412 231.42	708 819.87
Annulations de mandat (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	296 588.45	412 231.42	708 819.87
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		16 757.90	
(h - d) Déficit	-95 714.70		
RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	-114 601.68	451 718.05	337 116.37
RESULTAT CUMULE	-210 316.38	468 475.95	258 159.57
SOLDE DES RAR	-120 000.00	0	-120 000.00
RESULTAT CUMULE	-330 316.38	468 475.95	138 159.57

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité, approuve le CFU budget communal 2025 et autorise le Maire à le signer

2. Approbation du CFU 2025 budget eau

Michel FAVIER donne la parole à Christel TETARD afin qu'elle puisse présenter le Compte Financier Unique 2025 pour le budget eau. Elle rappelle que les résultats de ce compte ont été présentés et votés provisoirement par le précédent mandat. Les résultats définitifs sont conformes aux résultats provisoires et demande au conseil municipal de désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025.

Philippe MENDEZ-DIAZ est élu président de séance et demande au conseil municipal de procéder au vote des résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	34 786.04	72 440.75	107 226.79
Titres de recettes émis (b)	34 786.04	59 059.66	93 845.70
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	34 786.04	59 059.66	93 845.70
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totale (e)	137 443.63	60 081.19	197 524.82
Mandats émis (f)	17 080.14	50 609.41	67 689.55
Annulations de mandat (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	17 080.14	50 609.41	67 689.55
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	17 705.90	8 450.25	26 156.15
(h - d) Déficit			
RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	102 657.59	-12 359.56	90 298.03
RESULTAT CUMULE	120 363.49	-3 909.31	116 454.18
SOLDE DES RAR	-2 369.20	0	-2 369.20

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité, approuve le CFU budget eau 2025 et autorise le Maire à le signer.

3. Décision modificative n°1 budget communal

Michel FAVIER présente au conseil municipal le courrier de la préfecture qui stipule qu'une erreur d'écriture a été faite lors de la création du budget communal 2025 et demande à ce que cette correction soit apportée.

Une décision modificative doit être faite de la manière suivante :

Le compte 2138 du chapitre 040 doit être diminué de 25 000 € par l'augmentation du compte 2138 au chapitre 21

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget communal.

4. Décision modificative n°1 budget eau

Michel FAVIER présente au conseil municipal l'insuffisance budgétaire sur le compte 701249 pour pouvoir régler la facture à l'agence de lors relative à la redevance 2025.

Une décision modificative doit être faite de la manière suivante :

Le compte 6588 du chapitre 65 doit être diminué de 1 000 € par l'augmentation du compte 701249 chapitre 14

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget eau.

5. Proposition liste des personnes à siéger à la CCID

Michel FAVIER fait part au Conseil Municipal du courrier de la Direction Générale des Finances Publiques de l'Isère qui demande d'établir la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la CCID.

Le Maire propose de conserver une partie des personnes qui étaient sur l'ancienne commission seules les personnes ayant fait part de leur désir de ne plus faire partie de cette commission seront remplacées.

Cette liste sera transmise à la DGFIP comme demandé dans le courrier.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS
la proposition de la liste des personnes à siéger à la CCID.

6. Délégation au Maire pour déposer un dossier de demande de subvention

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention auprès du Département pour la réalisation de divers travaux en vue de sécuriser la traversée de la commune. Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place. Les devis estimatifs s'élèvent à 3 769.76 € HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote, à UNANIMITÉ

RECONNAIT l'utilité des travaux pour sécuriser la traversée de la commune d'un montant estimatif total de 3 769.76 € HT.

SOLLICITE une aide du Département.

DECIDE de donner la délégation à Monsieur le Maire pour déposer un dossier de subvention.

7. Création de postes d'adjoint administratif et technique principal 2^{ème} classe

Afin de concrétiser l'avancement de grade 2026 aux vues de l'ancienneté, de l'agent administratif et de l'agent technique, il est proposé la création des postes suivants :

- un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 31 heures hebdomadaires à compter du 10/05/2026.
- un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 02/07/2026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote, à L'UNANIMITÉ

DECIDE à compter du 10/05/2026 la création du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet et à compter du 02/07/2026 la création du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, permanent à temps complet.

Informations et questions diverses

Sophie LEDOUX-HUTT fait part de ses démarches auprès des associations afin de leur présenter les nouveaux membres de la commission. Le forum des associations aura lieu le samedi 12 septembre 2026.

La candidature à été déposée auprès de la CCM concernant le cinéma en plein air programmé cet été, et le spectacle délocalisé prévu le 13 et 14 novembre 2026.

Sophie LEDOUX-HUTT a également assisté à l'AG du Collectif d'Accueil des Réfugiés en Matheysine, qui fêtera ses 10 ans le 6 juin prochain avec notamment une cérémonie de parrainage républicain à laquelle sont conviés les élus des communes. Cette cérémonie se déroulera à la Mairie de la Motte d'Aveillans.

Un retour également de la réunion organisée la veille à la Mairie de la Mure par l'écurie de l'Obiou et l'ASA dauphinoise pour l'organisation du rallye sur la journée du vendredi 15 mai en séance essai entre Saint Théoffrey et Notre Dame de Vaulx.

Amandine VERRIER fait un point sur l'opération village propre et propose de mieux parceller le village par équipe pour l'année suivante.

Monique PARIS-REVOL informe que les plants pour le fleurissement du village seront disponibles au lycée horticole de Claix.

Michel FAVIER informe qu'une recherche de fuite doit être effectuée Montée du Misi et Place des Pothieux.

Christel TETARD informe qu'un plan d'évacuation en cas d'incendie doit être mise en conformité avec le SDIS concernant l'école. Une visite est prévue courant juin pour étudier les solutions à apporter.

Michel FAVIER rappelle la programmation du marquage au sol début juin.

Fin de séance à 21h30